



Lier ses données – Trousse de sensibilisation et directive sur le consentement pour les associations artistiques

Version 1.1 – Diffusion initiale : septembre 2022, mise à jour : janvier 2024

Table des matières

Un avenir numérique lié	2
Raison d’être de l’initiative Un Avenir numérique lié	2
Qu’est-ce que Wikidata?	3
Le rôle des associations artistiques	3
Les avantages des données liées	3
Premiers succès	5
Informers les membres	5
Obtenir le consentement des membres	7
Consentement obligatoire	7
Consentement implicite	8
Consentement explicite	8
Consentement éclairé	9
Consentement : spécificités du contexte québécois	12
Sens des données ouvertes	12
Points de données à collecter et à divulguer sous forme de données ouvertes liées	13
À quoi ressemblent les données une fois ouvertes ?	13
Mise à jour de données ouvertes liées	14
La parole est à vous	14

Ce document renseigne les associations artistiques¹ sur l'initiative Un avenir numérique lié dont l'objectif est de se concerter avec les organismes des arts du spectacle au Canada pour établir des liaisons à leurs données.

On y trouvera également des conseils sur la façon de communiquer aux membres des associations les avantages des données ouvertes liées et sur comment demander leur consentement pour ouvrir des données afin d'en accroître la découvrabilité.

Un avenir numérique lié

Lancée en 2018, l'initiative Un avenir numérique lié (ANL) est un projet pluriannuel dirigé par l'Association canadienne des organismes artistiques (CAPACOA). Elle a été financée par le Conseil des Arts du Canada et le ministère du Patrimoine canadien.

<https://linkeddigitalfuture.ca/>

Remarque : L'initiative Un avenir numérique lié a pris fin en 2023. CAPACOA poursuit ses efforts de transformation numérique via le projet de données ouvertes liées Écosystème Artsdata ([en savoir plus](#)).

Raison d'être de l'initiative Un Avenir numérique lié

Les moteurs de recherche et autres technologies de découverte ne sont pas actuellement en mesure de trouver, de lire ou de traiter une grande partie de l'information du secteur des spectacles (artistes, metteurs et metteuses en scène, concepteurs et conceptrices, chorégraphes, organismes, lieux et événements) parce que cette information n'est pas correctement formatée. En conséquence, elle est souvent ignorée ou sous-utilisée.

L'initiative Un avenir numérique lié cherche à faciliter la recherche d'informations sur les arts du spectacle et à contribuer à l'établissement de meilleures connexions — entre les travailleurs et travailleuses du spectacle et le public — dans notre secteur à l'ère numérique. On y parvient en convertissant des informations déjà disponibles publiquement en données accessibles dans des bases de données ouvertes telles que [Wikidata](#) et le graphe de connaissances [Artsdata](#).

Le travail de l'ANL est guidé par les principes [FAIR](#) de gestion et d'administration des données. FAIR est un acronyme de *Findable*, *Accessible*, *Interoperable*, *Reusable* (découvrabilité, accessibilité, interopérabilité et réutilisabilité).

¹ Aux fins du présent document, l'expression « association » désigne un organisme à adhésion volontaire réunissant des professionnels du spectacle.

Bien que ces travaux soient dirigés par l'ANL, il faudra l'apport des données des nombreuses associations de premier plan du secteur des spectacles pour que l'initiative prenne son envol.

Qu'est-ce que Wikidata?

Wikidata (www.wikidata.org) est une base de connaissances libre et ouverte liée à Wikipédia. Comme Wikipédia, Wikidata est également une source d'informations fiable consultée par les moteurs de recherche. La création d'une entrée Wikidata est une première étape essentielle pour rendre l'information sur le secteur des spectacles trouvable, lisible et réutilisable par les moteurs et les technologies de recherche et de recommandation en ligne. D'une certaine manière, c'est une sorte d'IMDB pour les arts de la scène.

Le rôle des associations artistiques

Les associations artistiques conservent des renseignements sur leurs membres. Il peut s'agir d'informations sur les artistes et artisans de la mise en scène, de la conception, de la chorégraphie, des lieux, des événements, des organisations et de tout l'univers du spectacle. Pour Wikidata, référence par excellence des applis Web, toutes ces personnes et ces choses sont des « entités », et chaque entité est décrite avec des points de données.

Ces points de données correspondent aux champs des bases de données sur les membres qui alimentent les répertoires et les sites web des associations. Lorsque cette information n'est pas formatée correctement, elle n'est pas reprise ou est peu utilisée par les technologies et les moteurs de recherche et de recommandation parce qu'ils ne peuvent pas la réutiliser.

En tant que détenteurs de renseignements sur différentes entités des arts de la scène, les associations ont un rôle essentiel à jouer dans la réalisation des objectifs de l'initiative Un avenir numérique lié. En collaborant avec l'ANL et en travaillant directement avec leurs membres pour ouvrir des données correctement formatées et liées, elles peuvent contribuer activement à accroître la découvrabilité des arts vivants en ligne. Cela aurait aussi pour effet de permettre aux moteurs de recherche de livrer des résultats détaillés à une clientèle potentielle.

Les avantages des données liées

Lier des données, ça ne veut pas dire partager ou compromettre des renseignements privés.

L'objectif de l'initiative Un avenir numérique lié est de transformer en données ouvertes liées, accessibles et découvrables, l'information sur les membres actuellement diffusée publiquement

ainsi que l'information qui serait diffusée publiquement dans le cadre d'une autopromotion des artistes et de leurs œuvres.

De nombreux avantages découleraient de l'ajout des données sur les membres des associations aux données ouvertes du graphe de connaissances Artsdata et de Wikidata :

- Les associations seraient davantage reconnus comme la source primaire d'information sur les artistes et les associations artistiques au Canada.
- Les membres pourraient exercer leur droit de propriété et de contrôle sur les renseignements et les données qui circulent à leur sujet dans la toile des données ouvertes.
- L'information sur les artistes et les associations artistiques (et leurs œuvres) serait trouvable, accessible et réutilisable.
- On s'assurerait ainsi que l'information serait accessible à long terme. L'information enregistrée dans Wikidata est persistante : même si le répertoire source la contenant devait disparaître, l'information demeure consultable dans Wikidata.
- L'information contenue dans Wikidata est améliorée et enrichie périodiquement par la communauté des utilisateurs.

Les données ouvertes liées présentent des avantages face aux réalités d'une économie numérique :

- Lorsque l'information au sujet des arts vivants est sous forme de données ouvertes liées, elle est **plus facilement trouvée et traitée par les applis comme les moteurs de recherche**. Autrement dit, une personne qui fait une recherche dans Google ou avec Alexa pour une association ou un de ses membres obtient des résultats plus précis et détaillés (c'est ce qu'on appelle des *résultats riches*), qui mettent en évidence l'activité actuelle et invitent la personne à consulter les plateformes de diffusion et comptes de médias sociaux de l'objet de sa recherche.
- Ces données ouvertes liées **peuvent être réutilisées par d'autres intervenants du secteur des spectacles**. Elles pourraient, par exemple, alimenter automatiquement des calendriers d'événements détaillés qui auraient des biographies des membres synchronisés avec celles enregistrées dans le répertoire de l'association.

On trouvera des avantages additionnels de divulguer les renseignements des membres en tant que données ouvertes dans la [Stratégie des données ouvertes pour les membres de CAPACOA](#) ainsi que dans le [projet Wikidata de RQD](#).

Premiers succès

L'ANL a enregistré plusieurs succès dans ses collaborations avec des associations pour ouvrir leurs données. En voici quelques exemples :

Répertoire VIVANT des arts de la scène de CAPACOA

Le répertoire VIVANT est le premier de son genre à être propulsé entièrement par des données ouvertes. Il rassemble et partage des informations fiables sur les membres de plusieurs sources, dont notamment la base de données de CAPACOA sur ses membres, le [graphe de connaissances Artsdata](#) et Wikidata. De plus, il se met à jour automatiquement lorsque de nouvelles données ouvertes deviennent disponibles.

Indigenous Performing Arts Alliance

Le regroupement autochtone *Indigenous Performing Arts Alliance* (IPAA) a diffusé sa [stratégie sur la souveraineté des données](#) en mars 2022. Cette stratégie repose sur des principes autochtones de collecte, de gestion et d'utilisation des données. Elle met l'accent sur la possibilité pour les membres de l'IPAA d'exercer un droit de propriété et de contrôle sur les informations et les données qui circulent à leur sujet dans la toile des données ouvertes.

L'IPAA a également modifié son formulaire d'adhésion afin de s'harmoniser au modèle de données de CAPACOA ainsi que pour recueillir des renseignements supplémentaires qu'elle jugeait importants sur les artistes autochtones. La collecte de données de l'IPAA est en cours et une première diffusion de données ouvertes aura lieu plus tard cette année.

Informez les membres

Comme chaque association est différente, il n'y a pas de méthode universelle pour convaincre les membres d'accepter d'ouvrir leurs données.

Dans toute bonne communication avec les membres, il est généralement conseillé de préciser les éléments suivants :

- Objectif de la communication. En l'occurrence, il s'agit d'obtenir le consentement des membres pour divulguer leurs données sous forme de données ouvertes.
- Contexte de l'initiative Un avenir numérique lié.
- Les avantages d'ouvrir et de lier ses données.
- Quel type de données peuvent être des données ouvertes?
- Processus de consentement et dates limites

Éléments facultatifs à inclure :

- Utilisations des données
- Façons dont les données sont tenues à jour

Pour communiquer efficacement cette information à leurs membres, les associations peuvent avoir recours à une stratégie itérative, comme dans cet exemple :

1. Une page web officielle décrivant le projet au complet.
2. Événements lors des rassemblements des membres comme l'assemblée générale.
3. Diffusion d'une vidéo.
4. Rappels dans le bulletin mensuel.
5. En complément du renouvellement de l'adhésion.

Les sections suivantes de ce document aideront les associations à mettre au point le message qui convient le mieux à leurs membres et à leurs circonstances.

Obtenir le consentement des membres

Il est important que l'association informe les membres et obtienne leur consentement avant de diffuser leurs renseignements sous forme de données ouvertes.

Il existe plusieurs types de consentement et de façons de l'obtenir :

1. Consentement obligatoire (p. ex. conditions d'utilisation)
2. Consentement implicite
3. Consentement explicite

Consentement obligatoire

Le consentement obligatoire est ce qu'on nous demande (et ce que nous accordons trop souvent aveuglément) lorsque nous nous inscrivons auprès d'un service en ligne. Selon cette stratégie, différentes politiques (y compris une politique sur les données ouvertes) sont intégrées aux conditions d'utilisation générales du service. L'utilisateur doit accepter toutes les conditions (y compris la diffusion de renseignements sous forme de données ouvertes) afin de pouvoir s'inscrire et de bénéficier du service.

Dans une telle stratégie, la politique de données ouvertes doit être clairement indiquée, circonscrite et accessible dans les conditions d'utilisation générales ([voir l'exemple ci-dessous](#))

Bien que l'on puisse se demander s'il s'agit réellement d'un « consentement éclairé préalable », la stratégie de consentement obligatoire peut parfaitement convenir lorsqu'il ne s'agit pas de renseignements sensibles et qu'il est évident que tous les intervenants, y compris la source de l'information, bénéficieraient de sa divulgation sous forme de données ouvertes. Cette stratégie peut également satisfaire aux normes légales d'un consentement explicite, lorsque l'interface comporte une case ou un bouton que l'utilisateur doit activement cocher pour accorder son consentement.

Cette stratégie convient aux situations suivantes :

- L'ensemble de données ne contient pas d'information personnelle ou de renseignements que le membre peut considérer sensibles.
- L'information est disponible publiquement (p. ex. dans un répertoire).
- Il y a assez de temps pour intégrer une politique de données ouvertes aux conditions d'utilisation du service et que l'on demande à tous les utilisateurs actuels d'accepter la mise à jour des conditions d'utilisation générales.

Exemples

- [Conditions générales d'utilisation de Scène Pro](#)

Consentement implicite

Le consentement implicite est une stratégie où le consentement est accordé par défaut et où il est possible de retirer son consentement à tout moment. Cette méthode simple et efficace convient aux situations où le consentement doit être obtenu rétroactivement et où il n'y a pas assez de temps pour mettre en œuvre une autre forme de consentement.

Prenons l'exemple d'une association qui accorde à ses membres la possibilité de se retirer d'une prochaine diffusion de données. Autrement dit, les membres doivent aviser leur association uniquement s'ils ne veulent pas que leurs renseignements soient diffusés sous forme de données ouvertes. Lorsqu'un membre ne se retire pas avant une certaine date limite, l'association peut alors tenir pour acquis le consentement implicite du membre.

Il faut accorder au strict minimum un mois complet aux utilisateurs entre la notification initiale et la date limite pour se retirer. Il faut envoyer plusieurs rappels. Il faut également prévoir un mécanisme de retrait du consentement après la date limite.

Cette stratégie convient aux situations suivantes :

- L'information est disponible publiquement dans un répertoire.
- L'ensemble de données ne contient pas d'information personnelle ou de renseignements que le membre peut considérer comme sensibles.
- Le consentement doit être obtenu rétroactivement.

La politique suivante est un exemple de consentement implicite :

- [Politique de consentement du Regroupement québécois de la danse](#) [Remarque : la politique a été adoptée avant le passage de la Loi 25 et n'y est pas conforme.]

Remarque : La stratégie peut changer au fil du temps. Ainsi, si l'on est pressé par le temps, une association peut choisir de mettre en œuvre au départ une stratégie de consentement implicite avant de passer par la suite à une stratégie de consentement explicite.

Consentement explicite

Le consentement explicite (aussi appelé consentement exprès) suppose que les membres consentent librement à la divulgation de leurs renseignements, un refus n'entraînant aucun déni de service ou refus d'adhésion. Autrement dit, on leur demande d'accepter quelque chose (en anglais, *opt in*).

Le consentement explicite convient tout particulièrement aux activités ponctuelles où le consentement est demandé de tous les participants en même temps. Il est également tout indiqué pour les processus récurrents, comme les campagnes annuelles de renouvellement de l'adhésion ou l'inscription à une conférence annuelle, où les participants, membres ou utilisateurs ont de nombreuses occasions de confirmer ou de retirer leur consentement.

L'intégration du consentement explicite à un processus récurrent (comme le renouvellement de l'adhésion) peut nécessiter un effort initial additionnel de la part de l'association qui demande le consentement. Toutefois, il n'est pas sans ses avantages :

- L'obtention du consentement au moment de la collecte des données est une expérience utilisateur plus simplifiée que de l'obtenir rétroactivement.
- Il augmente la probabilité que le consentement soit réellement volontaire et éclairé.
- Comme le processus est récurrent, la proportion de consentement augmentera au fil des années.

Son principal désavantage tient au fait qu'il doit être demandé et obtenu avant la diffusion des données. Dans le cas d'une association, le consentement doit donc être obtenu jusqu'à une année complète avant la diffusion des données des membres en tant que données ouvertes.

Cette stratégie convient aux situations suivantes :

- L'activité est ponctuelle ou un processus récurrent permanent.
- L'ensemble de données peut inclure des renseignements personnels ou d'autres renseignements que le membre peut considérer comme sensibles.
- Il n'y a pas de contraintes temporelles pour obtenir le consentement.

Voici deux exemples de consentement explicite :

- [Stratégie de souveraineté des données de la Indigenous Performing Arts Alliance](#) [en anglais seulement]
- [Stratégie de données ouvertes des membres de CAPACOA](#) [en anglais et en français]

Consentement éclairé

Peu importe la méthode utilisée pour obtenir le consentement, il est essentiel d'informer clairement les utilisateurs sur l'objet de leur consentement.

Une politique sur la confidentialité des données ou les données ouvertes doit préciser au moins les éléments suivants :

- La ou les utilisations pour lesquelles les renseignements sont collectés (p. ex. pour des fins administratives, promotionnelles, éducatives ou de recherche).
- Le moyen utilisé pour recueillir les renseignements (p. ex. si on utilise des fichiers témoins).
- Les entités avec lesquelles les renseignements peuvent être partagés (c'est-à-dire, les catégories de tierces parties qui pourraient les recevoir).

De plus, la politique peut préciser que seuls certains types spécifiques de données sont divulgués aux tierces parties.

D'autre part, pour qu'un consentement soit *éclairé*, la politique de données ouvertes d'une association doit préciser les éléments suivants :

- Les types de renseignements qui seront diffusés sous forme de données ouvertes ainsi que les types qui ne le seront pas ([voir ci-dessous](#)).
- Ce que signifie réellement une licence de données ouvertes ([voir ci-dessous](#)).

Les avantages d'ouvrir et de lier les données sur les membres ([décrits ci-dessous](#)) doivent aussi être communiqués aux membres : pour que son consentement soit pleinement éclairé, le membre doit savoir ce qu'il cède et ce qu'il obtient en acceptant que certains renseignements à son sujet soient diffusés en tant que données ouvertes liées.

Un consentement éclairé est une question d'équilibre. Lorsqu'il y a trop de renseignements, les utilisateurs peuvent accepter aveuglément les conditions ou décider de ne pas s'inscrire au service ou de renouveler leur adhésion. Lorsqu'il n'y a pas assez d'information, le consentement n'est pas éclairé.

Afin d'améliorer vos chances d'obtenir un consentement pleinement éclairé, on peut, en plus de fournir le texte de la politique de données ouvertes, proposer aux utilisateurs d'autres moyens d'accéder à l'information au sujet de la stratégie de données ouvertes.

Avoir une page autonome décrivant la politique sur les données ouvertes

Peu importe le nombre de communications électroniques envoyées aux utilisateurs avant une diffusion de données, la politique sur les données ouvertes doit être facilement accessible avec sa propre page web. On doit pouvoir consulter la politique pendant que l'on remplit un formulaire ainsi qu'avant et après toute interaction avec un formulaire.

Lorsque la politique sur les données ouvertes est intégrée à une politique plus générale, elle doit être clairement identifiée, circonscrite et accessible. La politique doit avoir une section réservée avec un titre explicite dans le style d'en-tête du document. Le nom de la politique doit être visible dans la table des matières. La politique doit être facilement accessible grâce à un hyperlien pointant exactement à sa position dans la page web.

Il doit également être facile pour les utilisateurs de consentir aux changements significatifs apportés à la politique depuis leur dernier consentement. C'est une bonne pratique d'ajouter un numéro de version à la politique ou la date de sa mise à jour.

Lorsque l'interface (p. ex. un formulaire d'adhésion) comporte une question sur le consentement (attendu lorsque le consentement est obligatoire ou explicite), la question doit inclure un hyperlien à la page web consacrée à la politique.

L'exemple qui suit provient du formulaire d'adhésion de CAPACOA.

Open Data Strategy

Read the [CAPACOA Membership Open Data Strategy](#) ↗

Consent Options *

- Basic consent:** I agree with the terms of the open data strategy (i.e., I consent to the disclosing of member profile information, excluding contact information).
- Extended consent:** I agree with the terms of the open data strategy AND I further consent to the disclosing of contact information, including contact persons' name(s), work email address(es) and work phone numbers.
- No, thanks:** I do not agree with the terms of the open data strategy, but I would still like to become a CAPACOA member. I understand that, without my consent, my member information will not be displayed in the CAPACOA membership directory.

Messages d'invite, rappels et infobulles des interfaces

Conjointement avec les stratégies de consentement ci-dessus, il est possible de fournir des rappels du consentement lorsqu'on utilise un service.

Par exemple, une question dans un formulaire pourrait être accompagnée d'une description ou d'une infobulle indiquant que la réponse à la question sera divulguée en tant que donnée ouverte.

De plus, il faut considérer attentivement quelles questions sont nécessaires et lesquelles sont facultatives. Toute question qui n'est pas nécessaire à des fins fonctionnelles ou dont la réponse est collectée surtout pour être diffusée sous forme de donnée ouverte doit être facultative afin de ne pas obliger les utilisateurs à consentir à la diffusion de renseignements qu'ils préféreraient ne pas divulguer. Plus précisément, **les questions sur les renseignements personnels sensibles comme l'autoidentification ou le lieu de naissance doivent toujours être facultatives**, peu importe le type de consentement recherché.

Prenons l'exemple du formulaire d'adhésion de membre individuel de l'Indigenous Performing Arts Alliance qui a une question au sujet de l'année de naissance. La question est facultative et est accompagnée d'une remarque : « Facultatif et uniquement pour les dossiers; cette information n'est pas divulguée publiquement ».

Exemples :

- [Information supplémentaire au sujet de la stratégie de données ouvertes des membres de CAPACOA](#) (comprend des rapports de consentement et du texte additionnel) [en anglais et français]
- [Formulaire de membre particulier de la Indigenous Performing Arts Alliance](#)

Foire aux questions

Les politiques de consentement à la diffusion de données ouvertes peuvent comporter des expressions inconnues des membres. Plutôt que de tenter de répondre à toutes les questions possibles dans la politique elle-même, complétez-la avec une page web contenant une foire aux questions ou des vidéos explicatives.

Exemple :

- [FAQ sur l'adhésion à CAPACOA](#)

Fournir un point de contact

Les utilisateurs auront vraisemblablement des questions au sujet de votre stratégie de consentement. Assurez-vous de fournir un ou plusieurs moyens de contacter la personne responsable de la politique de données ouvertes.

Consentement : spécificités du contexte québécois

Dans le contexte québécois, toute organisation qui utilise des renseignements personnels doit prendre un certain nombre de mesures prévues notamment par la Loi 25. Cette loi s'applique à toute organisation constituée au Québec. Aux termes de cette loi, « Est un renseignement personnel, tout renseignement qui concerne une personne physique et permet, directement ou indirectement, de l'identifier. » (par exemple : nom, photo)

Un consentement explicite est requis avant de pouvoir utiliser des renseignements personnels. Il peut prendre la forme, par exemple, d'une case à cocher. L'usage prévu de ces renseignements doit être exposé clairement comme mentionné dans la section suivante « Consentement éclairé / Informed consent ».

En outre, un mécanisme de retrait doit être proposé. C'est facultatif dans la plupart des juridictions, mais obligatoire au Québec. La loi 25 oblige chaque organisation à indiquer aux utilisateurs qu'ils peuvent retirer en tout temps leur consentement. Elles doivent également désigner une personne responsable de la protection des renseignements personnels et fournir un moyen qui permet de la contacter.

Pour en savoir plus long, consultez le document [Lignes directrices 2023-1 – Consentement : critères de validité](#).

Sens des données ouvertes

La diffusion de ces données sous forme de données ouvertes liées en vertu d'une [licence Creative Commons CC0](#) signifie que les données peuvent être lues et utilisées par n'importe qui

pour n'importe quelle fin. Bien que cela puisse être perçu comme un risque et une perte de contrôle, l'ANL croit que c'est en réalité un moyen d'exercer une mainmise sur sa présence numérique. Nous croyons également que les avantages potentiels l'emportent largement sur les conséquences négatives possibles d'une mauvaise utilisation, intentionnelle ou non.

Points de données à collecter et à divulguer sous forme de données ouvertes liées

Deux types d'information sont particulièrement pertinents pour les projets de données ouvertes :

1. l'information d'identification (noms, identifiants de réseaux sociaux et autres, etc.);
2. l'information descriptive (profession ou discipline/genre de travail, emplacement géographique, etc.).

C'est le genre d'information qui est souvent disponible publiquement dans les répertoires de membres ou ailleurs sur la Toile et qui n'attend qu'à être convertie en données ouvertes, découvrables et réutilisables. Les renseignements sur les contacts personnels, les données de transactions et tout autre point de donnée sensible ne sont pas désirables comme données ouvertes et sont habituellement exclus par les projets de diffusion de données ouvertes.

L'ANL maintient une liste de champs de données recommandés pour optimiser la découvrabilité en ligne. Cette liste se trouve dans ce document : [Recommended Data Points for Individuals & Organizations](#).

À quoi ressemblent les données une fois ouvertes ?

Il existe des cas de données d'adhésion ouvertes chez des associations. La façon la plus simple d'ouvrir des données est de les inclure dans Wikidata. Voici des exemples d'entrées Wikidata pour une association et deux artistes.

Association :

- [Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu \(SPEC\)](#)
Voici à quoi ressemblent les [données SPEC dans le répertoire VIVANT de CAPACOA](#)

Particuliers :

- [Aqua Nibii Waawaaskone](#)
- [Mathilde Addy-Laird](#)

Ce dernier exemple est particulièrement intéressant. Les renseignements au sujet de cette artiste proviennent de données puisées dans les répertoires de trois différents organismes : le Conseil québécois du théâtre, l'Union des artistes et le Regroupement québécois de la danse. De nouveaux points de données ont été publiés avec chaque téléversement.

Mise à jour de données ouvertes liées

Les associations peuvent mettre en œuvre diverses stratégies pour tenir à jour leurs données ouvertes liées.

- 1) L'association peut commencer par se doter d'un processus pour actualiser régulièrement l'information sur les membres et suivre la fréquence réelle de mise à jour ces renseignements. Exemple : le renouvellement de l'adhésion est une excellente occasion de demander aux membres de mettre à jour leurs informations ou de renseigner de nouveaux points de données. Un champ peut être créé dans la base de données pour enregistrer automatiquement la date d'examen ou de mise à jour de l'information.
- 2) Pendant ou après le téléversement, l'équipe de l'ANL peut venir en aide aux associations pour utiliser les API (les interfaces de programmation d'applications) pour connecter leur base de données sur leurs membres à Artsdata et/ou Wikidata pour actualiser les champs de données accessibles publiquement.
- 3) Après le téléversement, l'ANL remettra une feuille de calcul contenant les identifiants Artsdata et Wikidata de chaque membre. Ces identifiants doivent être enregistrés dans la base de données sur les membres de l'association afin de permettre des rapprochements faciles et rapides dans les diffusions subséquentes de données ouvertes. Ces identifiants peuvent être ajoutés au profil individuel d'un répertoire de membres afin de favoriser davantage la découvrabilité.
- 4) Les associations peuvent encourager leurs membres à se renseigner sur la façon de maintenir leurs entrées individuelles dans Wikidata. L'ANL a donc produit une série d'[ateliers Wikidata](#) et de [webinaires](#) pour sensibiliser les artistes. L'ANL peut également assurer des ateliers sur mesure d'enrichissement des données après un téléversement de données dans Wikidata.

La parole est à vous

Ce document est vivant et sera adapté pour tenir compte des nouvelles leçons et des commentaires des milieux du spectacle. Nous attendons vos commentaires pour enrichir les prochaines versions de ce document. Veuillez envoyer vos suggestions et questions pour l'initiative Un avenir numérique lié à idf.anl@capacoa.ca

Rédaction : Bridget MacIntosh et Frédéric Julien, avec des contributions d'Elisabeth Magdin et d'Yves Lapierre. Traduction : Gilbert Bélisle.